

Ville de Saint Jean de la Ruelle

Le guide de vos démarches

DEMANDE D'AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

Se présenter en mairie à l'accueil Etat-Civil, muni des pièces suivantes :

- Pièce d'identité du mineur
- Pièce d'identité du parent présent
- Livret de famille des parents
- Si les parents sont divorcés, présenter le jugement de divorce qui précise qui a la garde de l'enfant
- Justificatif de domicile des parents

Délai de délivrance du document : 2 jours

Service Etat-Civil : 02.38.79.33.00 – etat.civil@ville-saintjeandelaruelle.fr